



Wallonie en fleurs
Communiqué de presse

22 février 2022

« Wallonie en Fleurs » 2022 : Pour une Wallonie plus durable

Pour sa 6^{ème} édition, « Wallonie en Fleurs » récompensera les communes wallonnes qui s'engagent à mettre en place ou pérenniser des projets de végétalisations durables et favorables à la biodiversité sur leur territoire en tenant compte des futurs réalités climatiques.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2022.

Depuis 2017, « Wallonie en Fleurs » valorise ceux et celles qui mettent leur savoir-faire au service de l'amélioration du cadre de vie. Le label s'inscrit dans une démarche qui permet aux participants de développer l'économie locale, de favoriser la cohésion sociale et d'agir en faveur de la protection de l'environnement. Il vise à encourager les communes à **la végétalisation durable de leur territoire** ainsi qu'à **la gestion davantage pérenne et écologique de leurs espaces verts**.

Encourager, soutenir et valoriser les efforts réalisés en faveur d'une Wallonie plus durable.

Aujourd'hui, ce sont 70 communes wallonnes qui sont labellisées. Pour celles qui souhaitent participer cette année pour la première fois ou pour celles qui doivent renouveler leur labélisation, elles ont jusqu'au 30 avril 2022 pour envoyer leur dossier de candidature.

Les communes candidates reçoivent ensuite la visite d'un jury composé de profils professionnels différents, dans la mesure du possible local. Ces visites de terrain du jury permettent de créer des liens avec les communes, les services espaces verts et le personnel de terrain via les conseils, suggestions et échanges prodigués sur place.

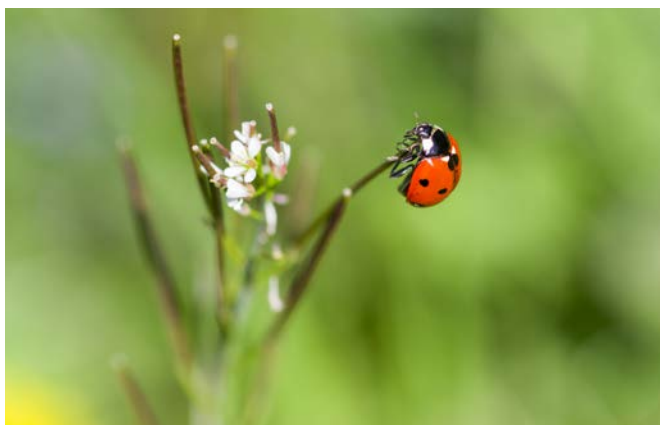


Wallonie en fleurs

Communiqué de presse

Les lauréats reçoivent un label de 1, 2 ou 3 fleurs ainsi qu'un chèque-cadeau à faire valoir auprès des «Artisans du Végétal», des producteurs membres du réseau Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie.

Quelques nouveautés sont prévues pour cette édition 2022. En effet, afin de continuer à garantir une labellisation et des suivis de réalisations de qualité, le nombre de candidats sera limité à 37, acceptés dans l'ordre d'arrivée des dossiers valables. Parmi ces 37 candidats, 7 places seront réservées pour les nouveaux candidats. Les communes dont la labellisation arriverait à leur terme de deux ans, ce dernier terme sera porté à 3 ans. Enfin, la participation sera accessible uniquement aux communes et non plus aux associations locales.



Contact presse :

Jean-Nicolas Arnould
responsable de projet

+32 (0)483 14 02 62
jean-nicolas@adalia.be

Web :

www.wallonieenfleurs.be

